

Seance du Conseil Municipal du
dix-sept octobre mil neuf cent soixante-
trois.

Le dix-sept octobre mil neuf cent soixante-trois à
vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal
régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en
séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith, Maire, Demenz adjoint
Jelles, Brolette, Legrand, Cuvant, Truffaut, Robert,
Bourcier, Lojillon, Nieu, Rabier.

Absents excusés : M. Baulieu et Parant

Secrétaire : M. Née

Le Président ouvre la séance et le Secrétaire honoraire
Née, donne lecture des procès-verbaux des 15 juillet, 9
et 26 septembre, qui sont approuvés à l'unanimité.

Il informe l'Assemblée de ses récentes démarches au sujet
du projet de construction de l'école Maternelle en ces termes.

École maternelle :

Comme vous le savez, notre projet de construction
d'école Maternelle dans notre propriété de la rue des
Châtuis a reçu un avis défavorable des services
préfectoraux pour deux raisons :

1° une orientation peu favorable avec distance
insuffisante des vues directes

2° des marges d'isolement trop faibles au regard
de la réglementation.

Pour rattraper notre projet, j'ai envisagé d'acquiescer
une partie du terrain voisin que M. Gramoy, veuve
et héritier de Monsieur Grève Michel, veut d'acheter
à Monsieur Lucien Petit.

À la suite de pourparlers que j'ai eus avec M. Gramoy,
il consentirait à nous céder la superficie dont nous aurions
besoin, au prix de 30^f le mètre carré, devant lui-même
remplacer cette surface dont nous s'amputerions par
un terrain que M. Marion lui céderait à ce prix.

Il reste entendu que si nous acceptons le principe
de la vente à ce taux, les Domaines dont nous
sommes tributaires, feront une étude et établiront
le prix sur la base duquel nous devons traiter.

Je vous demande donc de m'autoriser à poursuivre les

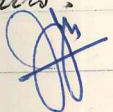
entretiens avec M. Gramroy et à interroger l'Administration des Fontaines.

L'emprise serait de 1000 mètres carrés environ; son financement pourrait se faire par les Crédits Baranqué de 1961-62 et 63 qui s'élevent en gros à 55000.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise son Maire à continuer les pourparlers dans ce sens.

Il entretient ensuite ses collègues de la suggestion que lui a faite Monsieur Jacquette, Ingénieur des T.P.E, pour pallier les difficultés rencontrées dans l'évacuation des eaux par le collecteur central de la rue du Général Leclerc et pour continuer l'assainissement projeté. Il dit ceci:

assainissement

l'approuvé
quelques mots rajoutés
nuls.



À la suite d'une conversation avec Monsieur l'Ingénieur vicinal au sujet des difficultés d'évacuation des eaux par fortes pluies, dans le collecteur partant de la départementale 137 et passant sous la départementale 153, ~~fruits non résolus complètement~~ (difficultés qui ont été atténuées par le placement d'une canalisation directe partant de la propriété Desrains pour aller rejoindre celle existante sous la D 153, mais non résolues complètement), nous pourrions éviter la construction d'un second collecteur dans le terrain Naron, qui serait très coûteux, en détournant une partie des eaux ménagères et pluviales dans une canalisation qui serait placée dans la rue Perichon et irait se déverser dans le fossé à ciel ouvert bordant les banquettes Doublay, avenue de Villeroy.

Cette opération aurait pour résultat essentiel de soulager le collecteur central en lui enlevant la Place de la Mairie, les rues de Kelly et de la Croix Boittie, en résolvant le problème d'évacuation des eaux de la future école Maternelle, et dans l'avenir, en supprimant la servitude du fossé Doublay en y plaçant un collecteur. Cette opération résoudrait tous les ennuis de stagnation d'eaux pestiférentielles et de présence de rats.

Si vous êtes favorables à ce projet j'en préviendrai Monsieur Jacquette qui a fait une étude préliminaire que je vous soumetts. Le Conseil Municipal après étude de ce projet décide de réaliser au

prochainement, les opérations suggérées par Monsieur l'Ingénieur Vicinal, savoir: le placement d'un collecteur de 50 cms dans la rue Perichon pour versement dans le fossé Darblay dont le busage sera envisagé ultérieurement - coût 7000^f, le raccordement de l'égout rue de la Croix Noire à celui projeté rue Perichon par une canalisation de 50 cms - coût 11000^f.

L'assainissement de la rue de Bel Sur, entre la rue du Parc et la rue du Général Leclerc par une canalisation de 50 cms sur 256 mètres et de 50 cms sur 235 mètres - coût 100.000^f.

L'assainissement de la rue de la Sablière, coût 55000^f. Ces travaux, dont la dépense approximative serait de 236000^f seront couverts par l'emprunt de 240.000^f que le Crédit Foncier veut bien nous consentir. Au cas d'économie, nous pourrions envisager l'assainissement de la rue de l'Ermitage.

Le Conseil Municipal charge son Maire d'en informer Monsieur l'Ingénieur des T.P.E qui préparera le dossier d'exécution.

Il donne une information relative à la maison Célyret et s'exprime ainsi:

Acquisition de la maison Célyret

J'ai eu la semaine dernière un appel téléphonique de Monsieur Célyret me demandant de le fixer quant à nos intentions d'acquisition de son immeuble (ancien café de la Mairie).

Je l'ai pu de bien vouloir attendre la réunion du Conseil Municipal d'aujourd'hui pour lui donner ma réponse. J'en ai parlé à Monsieur Deneux qui est favorable à son achat, l'expansion naturelle de notre commune entraînant un accroissement des services et par là même un développement des surfaces mises à leur disposition. Le prix de vente est de 40.000^f.

Ce semblerait cher si on ne considérait que la construction que nous pourrions utiliser, mais il y a lieu de tenir compte de la situation à deux pas de la Mairie et ce me semble déterminant pour que nous ne laissions pas échapper l'affaire. Veuillez me donner votre avis et suivant votre dé-

cession je poursuivrai les pourparlers ou les abandonnerai.

Si votre décision est favorable, nous étudierons le financement ainsi que l'aménagement de la propriété. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition et charge son Maire de se mettre en rapport avec Monsieur Célyret pour traiter l'achat.

Il présente un devis établi par Monsieur Morice pour le renforcement de l'éclairage de la rue de la Fontaine. Ce devis s'élève à 4704 fr. Le Conseil Municipal décide de confier le travail à Monsieur Morice en lui demandant une exécution rapide.

Il avise l'Assemblée que le dossier d'adjudication des garages est toujours à l'examen des Services Préfectoraux et lui demande, en cas de déclaration d'infirmité pour le lot de maçonnerie, l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'entrepreneur le plus offrant. Le Conseil Municipal donne son autorisation.

Il donne enfin lecture d'une lettre de l'Administration des Monnaies et Médailles répondant à son interrogation du 26 septembre, donnant les conditions pour la fourniture des médailles établies conformément au modèle communiqué tiré du blason. Le Conseil Municipal accepte ces conditions et charge son Maire de faire la commande du module 68^{mm} dont les frais d'outillage s'élèveront à 1570^{fr}, chaque médaille en bronze comportant au revers une couronne décorative étant facturée 9^{fr} 90.

Sur une observation de Monsieur Deneux, il sera demandé à Monsieur l'Ingénieur Vicinal, si ce n'est fait entre-temps, d'élargir le débouché du collecteur au bord de l'Essonne, afin d'atténuer l'engorgement par grosses pluies.

Il demande en outre, que soit rappelé à l'entreprise "Les Travaux Routiers", l'ordre qui lui a été donné de fermer par une plaque l'orifice de l'égout entre la ligne du Chemin de Fer et la propriété Delraines. Monsieur Deneux suggère aussi le goudronnage des trottoirs de la rue Canville. Ces travaux pourront être prévus pour 1964.

Monsieur Bourcier rappelle qu'il a déjà signalé

le mauvais état des marches de l'École maternelle :
il y a eu des chutes d'enfants. Ces marches pourraient
être remplacées par un escalier de ciment à un wagon
local.

Monsieur Violette fait remarquer que le poteau en
ciment qui a été déplacé d'en face la propriété
Cartary, rue du Parc, n'a pas été remplacé. Il y aurait lieu
de mettre la lampe qui y était accrochée sur le poteau
de l'École l'É. D. F. en face.

Monsieur Curmant signale qu'un point lumineux
supplémentaire devrait être placé, rue Jean Jaurès de
l'autre côté du passage à niveau, sur la propriété
Andrevon. Le Conseil Municipal accepte et détermine
le point exact.

Monsieur Violette dit qu'il y aura lieu de rempla-
cer les arbres morts de la rue du Général Leclerc.
Le Maire verra Monsieur Heuc pour la fourniture
de sujets en rapport avec le développement des arbres
voisins.

Monsieur Bruffaut avait signalé une stagnation
d'eau, cour du groupe scolaire Ormeteau, devant
la grille d'entrée. Monsieur Deneux en entretient
aussi le Conseil Municipal. Il est décidé de mettre
une pièce d'égout à l'endroit affecté.

Le Maire informe l'Assemblée du très mauvais état
de la Place de la Gare, Place qui doit nous être
remise gracieusement par la SNCF. Monsieur Mercier
lui a dit que la Commune pourrait en disposer
et faire les aménagements qu'elle jugerait utiles.

Monsieur Violette intervient et dit que nous devons
profiter de cette mise en état pour l'agrandir et
supprimer les deux massifs d'arbres vétustes.

Monsieur Rabier acquiesce. Monsieur Deneux, par
contre déplore la suppression de cet espace vert.
Un moyen terme devra être trouvé.

La séance est ensuite levée à 22 h. 30.

Sept. 1954
M. Deneux
M. Rabier
M. Bruffaut
M. Violette
M. Curmant
M. Mercier
M. Rabier
M. Deneux
M. Bruffaut
M. Violette
M. Curmant
M. Mercier